



COMPTE RENDU
du procès verbal de la séance
du CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 4 mars 2015 à 20 h 00

POINT 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU de la REUNION du 19 décembre 2014 :

Le compte rendu de la séance du 19 décembre 2014 est approuvé **à l'unanimité**, son contenu n'ayant soulevé aucune observation.

×××××

POINT 2 : PROGRAMME DES TRAVAUX 2015 EN FORÊT COMMUNALE - Délib. 2015-01

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le programme des travaux d'exploitation 2015, et le programme des travaux patrimoniaux (infrastructure, maintenance, touristique, sylviculture, et travaux divers).

×××××

POINT 3 : ETAT D'ASSIETTE 2016 DES COUPES A MARTELER – Délib. 2015-02

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes à marteler pour 2016 ci-dessous

×××××

POINT 4 : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES – Délib. 2015-03

Le **conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le vote des subventions suivantes :

- 1 200 € au **SKI CLUB EDELWEISS**, destinée à l'organisation du « **Grand Prix international du Markstein** » FIS dames 2015
- 460.-€ à l'Union Paroissiale pour le Groupe Pelé Lourdes ;

PREND ACTE du règlement de 1 203.- € à CHOPIN-HEITZ pour les sorties ski de janvier 2015 dans le cadre du Projet « découverte du ski alpin » des classes CM1 et CM2.

×××××

POINT 5 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS- Délib. 2015-04

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

A. DECIDE la création à compter du 1^{er} avril 2015 d'un poste à temps complet 35/35^{ème} au grade d'Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe.

B. FIXE le tableau des effectifs du personnel communal fonctionnaire au 1^{er} avril 2015.

XXXXXXXX

POINT 6 : MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX

A. AMENAGEMENT DE LA VOIRIE RUE DU PANORAMA – MAÎTRISE D'ŒUVRE- Délib. 2015-05

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**

• PREND ACTE

1. que la mission de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la voirie rue du Panorama a été confiée à BETIR SARL, Bureau d'Ingénierie d'AMMERSCHWIR (68) pour un montant de 7 198.- € HT.
2. de la demande de subvention déposée au Conseil Général

B. AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE LOISIRS ET MULTISPORTS – MAÎTRISE D'ŒUVRE – Délib. 2015-06

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**

• PREND ACTE

3. que la mission de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une zone de loisirs et multisports a été confiée à BETIR SARL, Bureau d'Ingénierie d'AMMERSCHWIR (68) pour un montant de 8 198.- € HT.
4. de la demande de subvention déposée au Conseil Général et auprès du Député Sordi dans le cadre de la Réserve Parlementaire

XXXXXXXX

POINT 7 : ACQUISITION DE MATERIEL – Délib. 2015.07

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'acquisition d'un vidéoprojecteur de marque PANASONIC 4000 lumens avec écran et télécommande pour le Cercle Catholique

XXXXXXXX

POINT 8 : PARTICIPATION A L'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE RUE DE L'INDUSTRIE- Délib. 2015-07

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'extension du réseau d'eau potable entre les numéros 6 et 10 de la rue de l'Industrie
- **AUTORISE** le mandatement du 1/3 de la dépense soit 3 386.88 € HT correspondant à la part dont la commune doit s'acquitter dans l'extension du réseau ;

XXXXXXXX

POINT 9 : AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'AP) – Délib. 2015.09

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'**unanimité** :

- **APPROUVE** le projet d'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée pour l'ensemble des bâtiments communaux classés en Etablissements Recevant du Public (ERP) ;
- **AUTORISE** le Maire à confier la mission d'Accompagnement dans le cadre d'un Ad'AP à APAVE Alsacienne SAS sise 2 rue Thiers BP 1347 – 68056 MULHOUSE Cedex.

XXXXXXXX

POINT 10 : DIVERS & COMMUNICATIONS